



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Communiqué de presse

REFORME TERRITORIALE : 13 REGIONS AU LIEU DE 22

Quand le service public de proximité s'éloigne du citoyen !

Le 17 janvier 2015 a été publiée la Loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

La loi prévoit de passer de 22 régions à 13 (hors régions outre-mer).

De fait, les services régionaux de la Fonction publique de l'Etat, tous ministères concernés, vont être réorganisés.

Les préfectures de région, les directions régionales (DREAL, DIRECCTE, DRFIP, DRAAF, DRAC, etc.), les rectorats devraient donc fusionner.

Cette fusion territoriale engendre une inquiétude grandissante chez les personnels, tant pour le maintien de leur mission que pour leur affectation.

Les futurs chefs-lieux des nouvelles régions devraient entraîner des mobilités parfois importantes.

Les fusions des différentes structures administratives devraient également avoir pour conséquence la fusion de directions, des services, d'unités, donc la disparition de nombreux postes de cadres notamment.

La revue des missions de l'Etat qui accompagne cette réforme Territoriale sur le rôle et les missions de l'Etat, dont le but apparait de plus en plus clair, tend vers la fin de certaines missions pour se concentrer vers d'autres prétendument plus attendues par les usagers.

Pour la FGF-FO, cette nouvelle carte des régions et ses conséquences vont éloigner la présence du service public des citoyens. La volonté du gouvernement de développer le numérique pour compenser la présence physique du service public ne peut être la seule et unique réponse.

En effet, de nombreux citoyens ne pourront pas accéder au service public dématérialisé. Soit pour des raisons financières, (coût d'un ordinateur, abonnement internet, etc.) soit pour des raisons techniques (éloignement des réseaux haut débit), soit pour des raisons sociales (mauvaise compréhension de la langue française, etc.).

Enfin, pour la FGF-FO, la présence au plus près du terrain du service public reste primordiale. De nombreux usagers réclament des explications, demandent des conseils et au final sont rassurés d'avoir pu bénéficier de la présence d'un fonctionnaire ou d'un agent public pour effectuer leurs démarches, certains ainsi d'avoir bien compris et répondu à la demande de l'Etat.

Pour la FGF-FO, le gouvernement doit maintenir la présence du service public de proximité, maintenir les services dans chaque département et assurer ainsi la cohésion sociale et l'égalité des droits dans notre pays !

Fait à Paris, le 19 janvier 2015